

CHARTRE DES « COMITÉS DE QUARTIERS » DUCOSSAIS

Le **Comité de Quartiers**, outil de la démocratie participative, est un lieu d'échanges et de concertation ouvert à tous les habitants d'un **secteur** (regroupement de quartiers). Il œuvre au service de l'intérêt général et se doit de respecter une certaine neutralité politique.

La présente charte établit les rapports entre la Ville et les différents Comités de quartiers en fixant les rôles, devoirs et obligations de chacune des parties.

1 - RÔLE

- ◆ Permettre l'expression des habitants sur les problématiques de leur cadre de vie ;
- ◆ Transmettre les attentes, les questions, suggestions des habitants du quartier ;
- ◆ Proposer sur pied des projets de quartiers ;
- ◆ Informer la population des projets de la Ville (pour le quartier ou de portée générale);
- ◆ Identifier tous les travaux pouvant contribuer à l'amélioration du cadre de vie ;
- ◆ Discuter des priorités afin de les hiérarchiser ;
- ◆ Apporter des éléments d'explication de l'action municipale à la population.

2 - COMPOSITION

Le Comité de quartier se compose de 10 citoyens résidant ou pouvant justifier d'un attachement au secteur. Ils sont élus au scrutin uninominal au cours d'une élection organisée par la Ville.

Le Comité est élu pour 3 ans.

A chaque Comité de quartiers sont associés les Conseillers Municipaux « référents » du secteur, désignés par Madame le Maire.

Leur mission est de :

- ◆ servir d'interface entre la municipalité et le Comité,
- ◆ servir d'interface entre les services municipaux et le Comité ;
- ◆ veiller au bon fonctionnement et au respect de cette charte.

3 - ORGANISATION

3.1 - Composition du Comité de quartiers

Le Comité élit en son sein un Bureau qui est composé de:

- ◆ 1 Président
- ◆ 1 Vice-Président
- ◆ 1 Secrétaire
- ◆ 1 Secrétaire-Adjoint.

Il désigne également parmi ses membres :

- ◆ un référent « personnes âgées »
- ◆ un référent de la « Réserve Civique »
- ◆ un référent « environnement ».

3.2 - Fréquence des réunions

Le Comité de quartier se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Les avis du Comité doivent être entérinés par la majorité de ses membres.

Le Comité de quartier organisera aussi chaque année une réunion publique présidée par Madame le Maire ou son représentant. Au cours de cette réunion un point sera fait, sur les questions, les avis, les suggestions, transmis à la Ville, et des suites données.

Sous quinzaine, le compte rendu de chacune de ces réunions, une fois visé par le Président et les élus de secteur, sera transmis à Madame le Maire pour validation et diffusion via le services de la Ville.

3.3 - Engagements

Le Comité est un lieu d'échanges et de concertation, ayant pour objectif de promouvoir la cohésion sociale, la co-construction, et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

La Ville s'engage auprès du Comité à :

- ◆ mettre à disposition une salle de réunion et des moyens nécessaires à la tenue de ses réunions ;
- ◆ l'informer des projets concernant le quartier lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences sur le cadre de vie des habitants ;
- ◆ le consulter en amont pour recueillir son avis ;
- ◆ traiter dans un délai raisonnable ses questions, demandes d'information et de communication de tout document public nécessaire aux travaux du Comité ;
- ◆ prendre en considération ses avis, propositions dans les décisions finales.

Chacun des membres élus s'engage à :

- ◆ agir dans le sens de l'intérêt général
- ◆ favoriser l'entente et la bienveillance
- ◆ respecter les valeurs républicaines.

4 - PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DES COMITÉS

La Ville de Ducos est découpée en 12 secteurs (voir tableau annexé).

La présente charte sera valable pour la durée de cette mandature municipale (2020-2026), et entrera en vigueur après son adoption par le Conseil Municipal.

Elle est susceptible d'être amendée par délibération du Conseil Municipal.